

Parc national des Ecrins

Orientation 4.2: Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

• Mesure 4.2.1. Animer le réseau des points d'accueil au public

Le maillage des infrastructures d'accueil présentes sur le territoire repose principalement sur les maisons du parc, les points d'information estivaux, les maisons à thème, les musées et les offices du tourisme, ainsi que sur un réseau de professionnels désireux de s'impliquer dans une stratégie d'accueil partagée.

L'association de ces différentes structures et le professionnalisme de leurs intervenants doivent garantir le bon accueil de la clientèle, son orientation judicieuse sur le territoire, sa découverte des spécificités propres à chaque vallée (culture, richesses environnementales et patrimoniales...) et sa sensibilisation aux enjeux de préservation du parc national. Ce réseau local gagnerait à disposer d'outils communs (programmes d'animation par exemple), contribuant notamment à une offre culturelle de territoire (mesures 1.2.1 et 1.2.3) et à une pédagogie ambitieuse (mesures 1.3.1, 1.3.3 et 1.3.4).

Afin d'assurer le fonctionnement de ce réseau de points d'accueil, il est nécessaire de :

- garantir la lisibilité de l'offre d'accueil, et la complémentarité entre maisons du parc et autres structures d'accueil du territoire ;
- conforter les maisons du parc dans leur rôle d'accueil, d'information, de rencontre et d'échange, et dans leur fonction de « vitrine des vallées » ;
- développer les partenariats existant entre l'établissement public du parc et les autres gestionnaires de structures d'accueil ;
- travailler en concertation à la création de nouveaux points d'accueil permettant de mutualiser les services et les moyens (mobilité, information...) ;
- développer des outils communs d'information du public.

Rôles de l'EPPNE: Poursuite du travail engagé autour des maisons et des points d'information du parc (expositions permanentes et temporaires, animations...) ; développement de partenariats avec les autres structures d'accueil (échange d'information, accompagnement de nouveaux projets, mise en place de programmes d'animation communs...) ; accompagnement technique à la création de structures de type maisons à thème ; collaboration à la mise en place d'outils de sensibilisation du public...

Contributions attendues des communes adhérentes: Travail en concertation lors de la mise en place de nouvelles structures ou stratégies d'accueil ; soutien aux structures animatrices.

Principaux autres partenaires à mobiliser: OT et SI, EPCI et gérants d'infrastructure d'accueil.

[...]

• Mesure 4.2.3. Harmoniser la signalétique touristique

Parc national des Ecrins

En cohérence avec les principes de signalétique directionnelle (voir mesure 2.1.3), et ceux relatifs à la qualité de l'accueil et de l'offre de découverte, les acteurs de la charte s'attachent à mettre en place une signalétique touristique permettant de valoriser les patrimoines des vallées.

L'établissement public du parc se propose de réorganiser son système de portes d'entrée, en partenariat avec les communes adhérentes. Les portes initiales deviennent celles du coeur, tandis que de nouvelles portes sont créées à l'entrée des principales voies de communication dans l'aire d'adhésion, en privilégiant l'implantation dans des lieux à grande valeur paysagère.

L'aménagement des portes d'entrée du parc, le balisage des itinéraires au départ des villages, la restauration et le développement de sentiers d'interprétation à l'intérieur des hameaux et villages, doivent être organisés afin de trouver une cohérence d'ensemble sur le massif, et permettre ainsi de renforcer l'image et l'identité du parc national. Cette cohérence entre signalétiques routière et locale doit contribuer à la découverte des patrimoines à partir des lieux de vie. Localement, les signalétiques sectorielles (PDESI, PDIPR, Pays et communautés de communes...) doivent également trouver une cohérence. La signalétique du parc privilégiera quant à elle la continuité des itinéraires, ainsi qu'une certaine sobriété afin de ne pas nuire à la qualité paysagère du territoire.

Rôles de l'EPPNE: Mise en place du nouveau dispositif de portes d'entrée en aire d'adhésion ; accompagnement des projets de signalétique ; diffusion des expériences et des savoir-faire.

Contributions attendues des communes adhérentes: Concertation en amont avec les acteurs du territoire concernés par la signalétique touristique ; mise en oeuvre des projets de signalétique relevant de leur compétence.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, et associations oeuvrant pour la valorisation des patrimoines.

[...]

Page 90 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2447

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 15:45